



PROCES-VERBAL DE SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES COPROPRIETAIRES

LE BERLIOZ

Le lundi 12 juillet 2021 à 18h00, sur convocation adressée individuellement à tous les copropriétaires par lettre recommandée avec accusé de réception, s'est déroulée à :

Au bureau 23 rue du calvaire

L'assemblée générale de la résidence LE BERLIOZ située à 74 et 76 rue Hector Berlioz 44300 NANTES, afin de délibérer sur l'ordre du jour joint à la convocation,

L'ordre du jour de la réunion comporte les questions suivantes énumérées dans la convocation, ainsi qu'éventuellement, les questions d'ordre du jour complémentaire :

- 01) Désignation du Président de séance
- 02) Désignation des scrutateurs
- 03) Désignation du secrétaire de séance
- 04) Approbation des comptes
- 05) Quitus au syndic
- 06) Réajustement du budget prévisionnel N+1 du 01 avril 2021 au 31 mars 2022
- 07) Approbation du budget prévisionnel N+2 du 01 avril 2022 au 31 mars 2023
- 08) Remplacement de la chaufferie collective
- 09) Honoraires Syndic pour les travaux de remplacement de la chaufferie collective
- 10) Réfection du regard d'évacuation des eaux pluviales
- 11) Avenant au contrat d'entretien pour le nettoyage des extérieurs
- 12) Fermeture du portillon d'accès à la résidence
- 13) Honoraires Syndic pour les travaux de fermeture du portillon d'accès à la résidence
- 14) Questions diverses

PW

Vote par correspondance :

Madame AESBACHER Régine (219), Monsieur BOUCHEREAU Emmanuel (185), Mr ou Madame BOUCHERIE Xavier G (80), Madame COILLARD Marie (219), Madame CROSAS Isabelle (212), Monsieur GAFAL Anass (205), Madame GIRAULT Monique (341), Madame GUICHON Florane (181), Madame GUINGAMP Régine (101), Madame GUITTEAU Marjorie (170), Mr ou Madame HALLE Yves ou Isabelle (181), Mr ou Madame LEHEBEL Patrick ou Anne (214), Madame NAGAT Myriam (170), Mr ou Madame NOGUES Gérard (160), Monsieur OLLIVIER Loic (87), Monsieur OLLIVIER Bruno (205), Monsieur PANNETIER Bernard (114), Mr ou Madame PLOTEAU Jean-Pierre (98), Mademoiselle QUEFFEULOU Tifenn (219), Madame RIALLAIN Annick (156), Madame RICAUD Catherine (114), Mr ou Mlle SIERRA-BARBERY Jean (80), Madame SOURON LEBAS Jacqueline (120), Mademoiselle TESSIER Monique (181), Madame YOX Joelle (214),

sont présents ou représentés : 25 / 61 copropriétaires, totalisant 4226 / 10000 tantièmes généraux.

Copropriétaires absents ou non représentés :

Madame ALLAIN Yvette (170), Monsieur ANDRAU Michel (275), Mr ou Madame ARS - VICAUD Didier ou Martine (87), S.C.I. ATLANTE (87), Mr ou Madame BANDEIRA DE ASSUNCAO Rui ou Maria (80), Madame BEDEL Coline (161), Monsieur BERNUIT Alexandre (122), Madame BOULANGER Christine (170), Monsieur BRIERE Bernard (170), Monsieur CHAUVEAU Marc (122), Mademoiselle COLLEZ Marie-Françoise (156), Monsieur COURRET Jean-Marie (114), Madame DELAUNAY Ginette (182), Madame DELICATO Marylène (175), Mr ou Mlle DUPIN Nicolas ou CROSSIN V. (160), Mr ou Madame EPINARD Alain ou Marie (21), Monsieur FROMAGE Victor (214), Mademoiselle HARCAUT Marie Thérèse (182), Madame HELIS Marcelle (181), Madame HOUIS Isabelle (370), Monsieur JAULIN François (182), Mr ou Madame JOSSIC Jean-François (185), Mademoiselle LE GALL - NORMAND Elisabeth (170), INDIVISION LE GRIGUER Hervé, Nicolas, Cécile (161), Mademoiselle LE PIN Ingrid (170), Mademoiselle LEMAITRE Christine (199), Mr ou Madame MOYNATON Emmanuel ou Anne (170), Monsieur NORJOUX Benoît (214), Mr ou Madame PAGET Alban (156), Monsieur PETIT Claude (122), Monsieur POILANE Jean-Michel (161), Mr ou Madame QUINTIN Michel (107), Mademoiselle THEBAUD Marie-Line (114), Mr ou Madame TOUVRON Francis ou Isabelle (80), Madame VEYRAT Elisabeth (214), Madame VINCENT Armelle (170),

sont absents ou non représentés : 36 / 61 copropriétaires, totalisant 5774 / 10000 tantièmes généraux.

L'assemblée générale se trouvant régulièrement constituée avec 4226 / 10000 tantièmes généraux et 25 / 61 copropriétaires, peut valablement délibérer.

Résolution n°01 Désignation du Président de séance

Article 24.

L'assemblée désigne Madame NAGAT en qualité de présidente.

Votent POUR : 22 copropriétaire(s) totalisant 3637 / 3637 tantièmes.

Votent CONTRE : 0 copropriétaire(s) totalisant 0 / 3637 tantièmes.

Votent ABSTENTION : 3 copropriétaire(s) totalisant 589 / 3637 tantièmes.

COILLARD Marie (219), LEHEBEL Patrick ou Anne (214), RIALLAIN Annick (156),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Résolution n°02 Désignation des scrutateurs

Article 24.

L'assemblée ne désigne pas de scrutateur.

Votent POUR : 21 copropriétaire(s) totalisant 3556 / 3556 tantièmes.

Votent CONTRE : 0 copropriétaire(s) totalisant 0 / 3556 tantièmes.

Votent ABSTENTION : 4 copropriétaire(s) totalisant 670 / 3556 tantièmes.

COILLARD Marie (219), RIALLAIN Annick (156), RICAUD Catherine (114), TESSIER Monique (181),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Résolution n°03 Désignation du secrétaire de séance

Article 24.

L'assemblée désigne le syndic, représenté par Monsieur Antoine QUEMERAIS, en qualité de secrétaire.

Votent POUR : 23 copropriétaire(s) totalisant 3851 / 3851 tantièmes.

Votent CONTRE : 0 copropriétaire(s) totalisant 0 / 3851 tantièmes.

Votent ABSTENTION : 2 copropriétaire(s) totalisant 375 / 3851 tantièmes.

COILLARD Marie (219), RIALLAIN Annick (156),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Résolution n°04 Approbation des comptes

Article 24.

L'assemblée, connaissance prise des états comptables joints à la convocation, approuve les comptes présentés par le syndic au titre de l'exercice du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 en leur forme, teneur, imputation et répartition.

Rappel et information : les copropriétaires qui le souhaitent peuvent venir consulter les comptes au Cabinet, sur rendez-vous.

Par ailleurs, les factures sont accessibles numériquement sur l'espace copropriétaire en ligne.

Votent POUR : 23 copropriétaire(s) totalisant 3793 / 3793 tantièmes.

Votent CONTRE : 0 copropriétaire(s) totalisant 0 / 3793 tantièmes.

Votent ABSTENTION : 2 copropriétaire(s) totalisant 433 / 3793 tantièmes.

COILLARD Marie (219), LEHEBEL Patrick ou Anne (214),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Résolution n°05 Quitus au syndic

Article 24.

Quitus au syndic pour sa gestion arrêtée au 31 mars 2021.

Votent POUR : 22 copropriétaire(s) totalisant 3607 / 3607 tantièmes.

Votent CONTRE : 0 copropriétaire(s) totalisant 0 / 3607 tantièmes.

Votent ABSTENTION : 3 copropriétaire(s) totalisant 619 / 3607 tantièmes.

COILLARD Marie (219), GUICHON Florane (181), QUEFFEULOU Tifenn (219),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Résolution n°06 Réajustement du budget prévisionnel N+1 du 01 avril 2021 au 31 mars 2022

Article 24.

L'assemblée générale décide de porter le budget de la copropriété pour la période du 01 avril 2021 au 31 mars 2022 à la somme de 92 820.00 euros.

En application de l'art.14-1 de la loi du 10 juillet 1965, le budget prévisionnel sera exigible par quart au premier jour de chaque trimestre.

Votent POUR : 23 copropriétaire(s) totalisant 3802 / 4007 tantièmes.

Votent CONTRE : 1 copropriétaire(s) totalisant 205 / 4007 tantièmes.

OLLIVIER Bruno (205),

Votent ABSTENTION : 1 copropriétaire(s) totalisant 219 / 4007 tantièmes.

COILLARD Marie (219),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Résolution n°07 Approbation du budget prévisionnel N+2 du 01 avril 2022 au 31 mars 2023

Article 24.

L'assemblée générale fixe le budget de la copropriété pour la période du 01 avril 2022 au 01 mars 2023 à la somme de 92 820.00 euros.

En application de l'art.14-1 de la loi du 10 juillet 1965, le budget prévisionnel sera exigible par quart au premier jour de chaque trimestre.

Votent POUR : 23 copropriétaire(s) totalisant 3802 / 4007 tantièmes.

Votent CONTRE : 1 copropriétaire(s) totalisant 205 / 4007 tantièmes.

OLLIVIER Bruno (205),

Votent ABSTENTION : 1 copropriétaire(s) totalisant 219 / 4007 tantièmes.

COILLARD Marie (219),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Résolution n°08 Remplacement de la chaufferie collective

Article 24.

La société ENGIE HOME SERVICE, chargée de l'entretien du système de chauffage collectif, nous a alerté sur l'état d'usure avancé des chaudières. Un percement des cuves ainsi que plusieurs dysfonctionnements matériels ont eu lieu au cours de l'hiver 2020/2021 entraînant des coupures d'eau chaude sanitaire et de chauffage durant plusieurs jours. Le système actuel ne permet plus de garantir de manière pérenne le bon fonctionnement du chauffage.

Il est donc proposé de procéder au remplacement complet des deux chaudières et des pompes de circulation en passant sur un système à haut rendement énergétique nécessitant des mises en conformité du local chaufferie. Le gain d'énergie pour la copropriété est évalué entre 17% et 22%.

Les travaux se décomposent de la manière suivante :

- Dépose du matériel actuel : chaudières, conduits de fumées, réseau hydraulique et électrique
- Mise en place de deux chaudières gaz à condensation de marque VARMAX
- Remplacement des pompes, vannes, thermomètre, nanomètre, presostat, robinets
- Reprise des calorifugeages des réseaux remplacés
- Création d'une évacuation des condensas
- Adaptation des 2 conduits d'évacuation des gaz brûlés (un seul conduit servira à évacuer, l'autre servira d'aération haute)
- Remplacement du coffret électrique
- Agrandissement de l'ouverture en façade et remplacement de la vanne de coupure gaz extérieure

Les délais d'intervention des chauffagistes étant actuellement très longs, il a été confirmé auprès de ENGIE HOME SERVICE (devis le moins-disant) la possibilité de réaliser les travaux au mois d'octobre, au début de la période de chauffe. Des coupures de chauffage auront lieu ponctuellement en journée sans entraîner de dérangement pour les résidents. Une coupure de deux jours est cependant à prévoir, les résidents seront informés par un affichage dans les parties communes.

Devis ENGIE HOME SERVICE n°2447 du 31/01/2021	65 397.55€ TTC
Devis HERVE THERMIQUE n°2490290-1 du 12/04/2021	69 916.68€ TTC
Devis CONFORT ENERGIE	Ne souhaite pas donner suite
Devis DALKIA	Délai d'intervention trop long

La rénovation de la chaufferie étant considérée comme des travaux d'économie d'énergie, la copropriété bénéficie de rachats de CEE (Certificats d'économie d'énergie). ENGIE HOME SERVICE propose de revendre les CEE à TEKSIAL pour 18 077.80€ permettant de faire baisser le coût des travaux à un montant de 47 319.75€ TTC.

L'Assemblée Générale valide la proposition de la société ENGIE HOME SERVICE d'un montant de 65 397.55€ TTC pour le remplacement du système de chauffage de la résidence. Les appels de fonds se baseront sur le montant des travaux déduction faite des CEE, soit un total de 47 319.75€ TTC.

La date d'exigibilité est fixée au lendemain de l'assemblée générale.
Les appels de fonds seront lancés le 01/09/2021
La répartition sera faite selon les millièmes de charges chauffage.

Votent POUR : 21 copropriétaire(s) totalisant 3120 / 3403 tantièmes.
Votent CONTRE : 2 copropriétaire(s) totalisant 283 / 3403 tantièmes.
COILLARD Marie (207), SIERRA-BARBERRY Jean (76),
Votent ABSTENTION : 2 copropriétaire(s) totalisant 414 / 3403 tantièmes.
CROSAS Isabelle (207), QUEFFEULOU Tifenn (207).

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

☐ Résolution n°09 Honoraires Syndic pour les travaux de remplacement de la chaufferie collective

Article 24.

L'assemblée fixe le montant des honoraires de gestion administrative du Syndic, pour les travaux de remplacement de la chaufferie collective à un montant de 3% HT des travaux, avec un minimum fixé à une vacation selon tarif contractuel en vigueur

Votent POUR : 21 copropriétaire(s) totalisant 3120 / 3196 tantièmes.
Votent CONTRE : 1 copropriétaire(s) totalisant 76 / 3196 tantièmes.
SIERRA-BARBERRY Jean (76),
Votent ABSTENTION : 3 copropriétaire(s) totalisant 621 / 3196 tantièmes.
COILLARD Marie (207), CROSAS Isabelle (207), QUEFFEULOU Tifenn (207).

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

MW

Résolution n°10 Réfection du regard d'évacuation des eaux pluviales

Article 24.

En raison d'inondations dans les caves du 76 rue Hector Berlioz, un curage et des investigations ont été menées par la société ERGE. Les remontées d'eau sont réglées, mais un défaut a été constaté sur un regard d'accès au réseau d'évacuation des eaux pluviales. Le fond de regard est effondré entraînant un mauvais écoulement lors des grosses pluies.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de reprendre la maçonnerie du regard avec la société ERGE pour un montant de 352.00€ TTC.

L'Assemblée Générale décide de procéder aux travaux de reprise du regard d'évacuation des eaux pluviales pour un montant de 352.00€ TTC.

Les travaux seront financés par le budget de fonctionnement.

La répartition sera faite selon les millièmes de charges Bâtiment du 76 rue Hector BERLIOZ

Votent POUR : 15 copropriétaire(s) totalisant 383 / 398 tantièmes.

Votent CONTRE : 1 copropriétaire(s) totalisant 15 / 398 tantièmes.

SIERRA-BARBERY Jean (15),

Votent ABSTENTION : 0 copropriétaire(s) totalisant 0 / 398 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Résolution n°11 Avenant au contrat d'entretien pour le nettoyage des extérieurs

Article 25.

Plusieurs résidents se plaignent de la présence régulière de déchets dans le jardin de la copropriété. Afin d'assurer un ramassage régulier, il est proposé à l'Assemblée Générale de valider la proposition d'avenant au contrat de nettoyage de la société FERCY&CO. L'avenant prévoit un ramassage régulier des déchets moyennant un surcoût de 480€ par an pour l'ensemble de la copropriété.

L'Assemblée Générale rejette la proposition de souscription à l'avenant de la société de nettoyage pour le ramassage des débris dans les espaces verts de la résidence.

La décision est prise selon les millièmes de charges communes générales.

Votent POUR : 14 copropriétaire(s) totalisant 2303 / 10000 tantièmes.

Votent CONTRE : 8 copropriétaire(s) totalisant 1514 / 10000 tantièmes.

BOUCHERIE Xavier G (80), COILLARD Marie (219), GAFAL Anass (205), GIRAULT Monique (341), LEHEBEL Patrick ou Anne (214), NAGAT Myriam (170), OLLIVIER Bruno (205), SIERRA-BARBERY Jean (80),

Votent ABSTENTION : 3 copropriétaire(s) totalisant 409 / 10000 tantièmes.

HALLE Yves ou Isabelle (181), PANNETIER Bernard (114), RICAUD Catherine (114),

Résolution rejetée pour défaut de majorité .

Résolution n°12 Fermeture du portillon d'accès à la résidence

Article 25.

Lors de la dernière Assemblée Générale, il avait été évoqué la possibilité de fermer l'accès à la résidence en verrouillant le portillon situé à gauche du 76 rue Hector Berlioz à côté de l'avenue Salonique.

Le verrouillage serait réalisé de la manière suivante :

- Mise en place d'un ferme porte (ou groom) pour assurer la fermeture automatique du portillon
- Enlèvement de la poignée extérieure pour ne permettre l'accès à la résidence qu'avec une clé
- Pose d'une plaque métallique pour empêcher l'accès à la poignée côté intérieur

La société MVS propose de réaliser cette prestation pour un montant de 925.51€ TTC.

L'Assemblée Générale rejette la proposition de fermeture du portillon d'accès à la résidence.

La décision est prise selon les millièmes de charges communes générales.

Votent POUR : 13 copropriétaire(s) totalisant 1952 / 10000 tantièmes.

Votent CONTRE : 7 copropriétaire(s) totalisant 1427 / 10000 tantièmes.

CROSAS Isabelle (212), GAFAL Anass (205), GIRAULT Monique (341), LEHEBEL Patrick ou Anne (214), NAGAT Myriam (170), OLLIVIER Bruno (205), SIERRA-BARBERY Jean (80),

Votent ABSTENTION : 5 copropriétaire(s) totalisant 847 / 10000 tantièmes.

COILLARD Marie (219), HALLE Yves ou Isabelle (181), PANNETIER Bernard (114), QUEFFEULOU Tifenn (219), RICAUD Catherine (114).

Résolution rejetée pour défaut de majorité .

Résolution n°13 Honoraires Syndic pour les travaux de fermeture du portillon d'accès à la résidence

L'assemblée fixe le montant des honoraires de gestion administrative du Syndic, pour les travaux de fermeture du portillon d'accès à la résidence à un montant de 3% HT des travaux, avec un minimum fixé à une vacation selon tarif contractuel en vigueur.

Résolution sans objet

Résolution n°14 Questions diverses

En vue de la prochaine Assemblée Générale, il est demandé au Syndic de chiffrer la plantation d'arbres au niveau du pignon du bâtiment 74 rue Hector Berlioz au niveau des peupliers abattus en 2020.

Le président



Le secrétaire

NOTA : Article 42 - Loi du 10 Juillet 1965, complétée par la loi du 31 Décembre 1985.

Important : Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois, à compter de la notification des dites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic. Sauf cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale, en application des articles 25 & 26, est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa (art. 42 alinéa 2 de la loi du 01.01.86 complété par le décret du 01.01.86)



Agence **ENGIE Home Services** n° 2447

NANTES Chaufferies Clim

7 rue des imprimeurs

44220 COUERON

nantes-chaufferies@engie.com

Tél : 02.28.00.29.04

Fax : 02.28.01.05.41

4'IMMO
23 rue du Calvaire
44000 NANTES

Remplacement des chaudières

Résidence
74/76 rue Hector Berlioz
44 Nantes

Nos référence devis : EL / 2447 / 007 - 01 - 2021

établi le : 31 janvier 2021



Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	TOTAL
<p><u>DESCRIPTION DE L'ETAT EXISTANT</u></p> <p>La chaufferie de la résidence située au RdC du bâtiment n°74 assure le chauffage et la production d'ECS des 68 logements,</p> <p>Elle est équipée de deux chaudières gaz standard de marque GUILLOT type OPTIMAGAZ de puissance unitaire de 173 et 230 KW,</p> <p>Ces chaudières deux chaudières ont des heures de fonctionnement très importantes et donc en fin de vie et se mettent très régulièrement en défaut,</p> <p>La production d'ECS est réalisée à partir d'un échangeur à plaques de marque CETETHERM associé à un ballon de stockage sanitaire de 750 litres très récemment remplacé,</p> <p>La distribution chauffage est réalisée via deux circuits régulés en chaufferie, un par bâtiment, avec une pompe double de circulation de technologie dépassée dont une à un fonctionnement bruyant,</p> <p>L'accès à la chaufferie est réalisé directement depuis l'extérieur,</p> <p><u>DESCRIPTION DE MODIFICATIONS</u></p> <p>Nous vous proposons le remplacement des chaudières par des chaudières modulantes à condensation avec intégration de la cascade chaudière,</p> <p>Nous prévoyons également le remplacement des pompes chauffage et la gestion complète de la régulation avec la conservation de la production d'ECS existante,</p> <p>L'ensemble de ces équipements permettra une économie d'énergie de 17 à 22% dans les mêmes conditions de confort,</p> <p>Nous prévoyons également les quelques équipements de mise en conformité du local chaufferie,</p> <p>La technologie du matériel proposée permettant la valorisation de certificat d'économie d'énergie (CEE), cette valeur est déduite en fin de proposition,</p>				

	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	TOTAL
1 /	<u>PREPARATION</u>				
1,1	Préparation, dépose				
	Vidange de l'installation	ens.	1	80,10	80,10
	Neutralisation, mise en sécurité électrique et gaz	ens	1	183,50	183,50
	Réalisation des travaux en opération tiroir avec raccordement provisoire de la production d'ECS conservée sur une chaudière afin d'assurer une continuité d'ECS durant l'intervention,	ens	1	1 222,80	1222,80
	Dépose et évacuation des chaudières y compris moyen de manutention en opération tiroir (2 interventions)	ens	2	1 300,60	2601,20
	Dépose et évacuation de la bouteille casse pression existante	ens	1	278,50	278,50
	Dépose des conduits de fumée et d'un té fumée existant en intervention en sous section 4 y compris bordereau de suivi déchêt,	ens	1	1 170,90	1 170,90
	NOTA IMPORTANT : En l'absence de DTA, les interventions sont considérées sans présence d'amiante (hormis le té fumée),	PM	1	-	0,00
	Compris toutes sujétions .				
	L'ensemble ...		1		5537,00
	<i>sous total HT poste 1 : preparation =</i>				5 537,00 €
2 /	<u>REPLACEMENT CHAUDIERE</u>				
2,1	Chaudière				
	Chaudière gaz modulante à condensation de marque ATLANTIC Solutions type VARMAX 180	U	2	10 904,10	21808,20
	- modèle 2/3 piquages				
	- puissance utile nominale mini/maxi sous régime 80/60°C : 43 / 175 KW				
	- rendement utile à 100% de charge sous 80/60°C : 97,6 %				
	- rendement utile à 30% de charge retour 30°C : 109,1 %				
	- dimensions : 734(L) x 1218(p) x 1780(h) mm				
	- poids : 393 Kg				
	Manutention pour mise en place y compris moyens adaptés	ens	1	933,50	933,50
	Soupape de sécurité 4 bars	U	4	108,90	435,60
	Bac de neutralisation des condensats	U	1	292,40	292,40
	Compris toutes sujétions .				
	L'ensemble ...		1		23469,70

	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	TOTAL
2,2	Raccordement gaz				
	Raccordement gaz depuis la canalisation existante en tube acier	ens	1	734,20	734,20
	Vanne d'isolement chaudière	U	2	99,10	198,20
	Filtre gaz	U	2	94,00	188,00
	Répérage aux couleurs conventionnelles et étiquetage du réseau gaz	ens	1	43,40	43,40
	Mise sous pression et certificat gaz	ens	1	256,30	256,30
	Compris toutes sujétions .				
	L'ensemble ...		1		1420,10
2,3	Conduit de fumée				
	Remplacement du conduit existant par un conduit unique étanche en inox de marque DINAK type SWJ ø 250 mm	ml	16	136,70	2187,20
	Carneau de raccordement inox y compris suspente depuis le plafond chaufferie	ens	1	1 708,90	1708,90
	Raccordement des chaudières en conduit ø 130 & 180 mm	ens	2	367,10	734,20
	Compris toutes sujétions .				
	L'ensemble ...		1		4630,30
2,4	Pompe de circulation réseaux				
	Pompe de circulation de marque GRUNDFOS modèle double électronique à vitesse variable				
	- réseau bâtiment 74 type Magna1 D 40/120 F	U	1	2 434,20	2434,20
	- réseau bâtiment 76 type Magna1 D 40/150 F	U	1	2 978,60	2978,60
	Nota : Pour le réseau primaire charge ECS, la pompe existante type Magna1 D 32/80 F est conservée,	PM	1	-	0,00
	Kit manomètre avec prise de pression amont / aval	U	2	89,90	179,80
	Compris toutes sujétions .				
	L'ensemble ...		1		5592,60

	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	TOTAL
2,5	Equipement hydraulique				
	Vanne d'isolement chaudière type papillon Dn 65	U	4	203,80	815,20
	Vanne d'isolement chaudière type 1/4 de tour Dn 50	U	2	92,10	184,20
	Filtre à tamis sur le retour général existant conservé	PM			
	Vanne d'isolement réseau bat. 76 type papillon Dn 80	U	2	225,30	450,60
	Vanne d'isolement réseau bat. 74 type 1/4 de tour Dn 50	U	2	92,10	184,20
	Clapet anti retour type toutes positions Dn 80	U	1	239,20	239,20
	Clapet anti retour type toutes positions Dn 50	U	1	107,30	107,30
	Thermomètre départ/retour	U	3	33,20	99,60
	Vase d'expansion existant conservé dans l'état	PM			
	Filtre magnétique à poche de marque ODYSSEE	U	1	1 009,50	1009,50
	Environnement type EQBF taille 8				
	Pompe de circulation de marque GRUNDFOSS type simple électronique à débit variable Magna1 25/100	U	1	882,50	882,50
	Vanne d'isolement type 1/4 de tour Dn 33	U	2	73,70	147,40
	Compris toutes sujétions .				
	L'ensemble ...		1		4119,70
2,6	Raccordement hydraulique				
	Raccordement des chaudières sur les collecteurs existants en tube acier noir tarif 1 & 10 y compris peinture anti rouille	ens	1	3 096,20	3096,20
	Suppression de la bouteille de mélange avec raccordement des réseaux (existants conservés dans l'état hormis prestations ci-dessus) sur un départ général et deux retours (haute et basse température)	ens	1	1 172,20	1172,20
	Reprise calorifugeage par coquille LdV avec revêtement PVC sur les canalisations modifiées	ens	1	1 116,50	1116,50
	Compris toutes sujétions .				
	L'ensemble ...		1		5384,90
2,7	Régulation				
	Régulation de la modulation de puissance et de la température de départ production avec cascade chaudière en fonction de la température extérieure intégrée dans les chaudières	PM	1	-	0,00
	Sonde extérieure QAC 34	U	1	117,90	117,90
	Sonde cascade chaudières QAD 36	U	2	79,50	159,00
	Interface de communication chaudière OCI 345	U	2	86,00	172,00
	Vanne 2 voies motorisée cascade chaudière DN 65	U	2	493,70	987,40
	Module de régulation intégrable type AVS 75 pour le pilotage des vannes de régulation existantes conservées des circuits chauffage	U	2	195,90	391,80
	Sonde ECS avec doigt de gan	U	1	127,00	127,00
	Pressostat manque d'eau	U	1	98,70	98,70
	Compris toutes sujétions .				
	L'ensemble ...		1		2053,80

	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	TOTAL
2,8	Electricité				
	Coffret électrique pour la protection et commande des équipements de la chaufferie	ens	1	3 506,30	3506,30
	Reprise du cablage existant y compris modification pour la régulation cascade des chaudières, des réseaux chauffage et de la production d'ECS et raccordement de l'ensemble des équipements	ens	1	1 974,70	1974,70
	Compris toutes sujétions .				
	L'ensemble ...		1		5481,00
2,9	Travaux divers				
	Canalisation des condensats et évacuation en tube PVC vers le regard existant	ens	1	205,70	205,70
	Mise en eau, purge des installations en chaufferie	ens	1	278,50	278,50
	Analyse de l'eau de l'installation avec injection de traitement suivant nécessité	ens	1	999,40	999,40
	Mise en service, essais, paramétrage et réglage	ens	1	531,60	531,60
	Gestion administrative des certificats d'économies d'énergie	ens	1	405,10	405,10
	Compris toutes sujétions .				
	L'ensemble ...		1		2420,30
	<i>sous total HT poste 2 : remplacement chaudiere =</i>				54 572,40 €
3 /	<u>MISE EN SECURITE / CONFORMITE</u>				
3,1	Ventilation chaufferie				
	Remplacement de la grille extérieure de la ventilation basse avec agrandissement de l'ouverture afin d'assurer la section libre réglementaire	ens	1	275,30	275,30
	Création d'une ventilation haute par un conduit de fumée existant libre avec mise en place d'un chapeau pare pluie	ens	1	112,00	112,00
	Compris toutes sujétions .				
	L'ensemble ...		1		387,30

	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	TOTAL
3,2	Coupe feu chaufferie				
	Réalisation d'un seuil au niveau de la porte coupe feu existante conservée	ens	1	311,40	311,40
	Rebouchage des ouvertures dans les murs et plafond en matériaux coupe feu 2 h	ens	1	221,50	221,50
	Compris toutes sujétions .				
	L'ensemble ...		1		532,90
3,3	Gaz				
	Remplacement de la vanne de coupure gaz extérieure Dn 65 y compris adaptation de la tuyauterie	ens	1	459,50	459,50
	Coffret rouge avec verre dormant et étiquetage réglementaire	U	1	196,20	196,20
	Compris toutes sujétions .				
	L'ensemble ...		1		655,70
3,4	Divers				
	Disconnecteur d'extrémité type HA sur robinet de puisage	U	1	22,50	22,50
	Schéma de principe sur support rigide	ens	1	280,40	280,40
	Compris toutes sujétions .				
	L'ensemble ...		1		302,90
	<i>sous total HT poste 3 : mise en securite / conforme =</i>				1 878,80 €

Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	TOTAL
TOTAL GENERAL HORS TAXES hors options				61 988,20 €
TVA (sur les installations liées aux chaudières à condensation)		5,5 %		3 409,35 €
TOTAL GENERAL TTC				65 397,55 €
<i>Prime aux travaux d'économie d'énergie octroyée par Tekstial dans le cadre des CEE</i>				18 077,80 €
TOTAL GENERAL TTC avec CEE déduit				47 319,75 €
Si le présent devis a votre agrément, il vous suffit de nous retourner un exemplaire signé				



Agence ENGIE Home Services
 NANTES Chaufferies Clim
 7 rue des imprimeurs
 44220 COUERON
 nantes-chaufferies@engie.com
 Tél : 02.28.00.29.04
 Fax : 02.28.01.05.41

Référence devis à rappeler :

EL / 2447 / 007 - 01 - 2021

Etabli le : 31 janvier 2021



En acceptant le présent devis, j'atteste sur l'honneur avoir reçu du professionnel partenaire de TEKSIAL, les conseils adaptés à mes besoins d'économies d'énergie et délègue l'exclusivité de l'obtention des certificats d'économies d'énergie à TEKSIAL en contrepartie de la prime incitative dont le montant est indiqué sur ce devis,

Bon pour accord le :

Signature du client, date et cachet



Devis

SARL Ergé Assainissement

9 ZA de la RAYE

44140 MONTBERT

Tél : 0228273321

Site web : www.erge-assainissement.fr

Email : contact@erge.fr

4IMMO

23 RUE DU CALVAIRE

44000 NANTES

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement
DE00002315	20/01/2021	4IMMO	20/04/2021	VIREMENT 30 JOURS

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem	TVA
Référence chantier: 76 rue Hector Berlioz Nantes						
Réfection d'un regard d'eau pluviale						
Déplacement et mise en place du matériel	1,00		80,00	80,00		10,00
Nettoyage du fond de regard	1,00		240,00	240,00		10,00
Réfection du regard au ciment prompt et création d'une cunette pour permettre un meilleur écoulement.						
Nettoyage du chantier						

30 % d'acompte à l'acceptation du devis

Solde à réception de facture

Durée de validité du devis : 90 jours

IBAN/BIC: FR76 1027 8361 2000 0108 6180 111 / CMCIFR2A

Pour le client : Signature précédée de la mention "Devis reçu, lu et approuvé avant l'exécution des travaux.
Bon pour accord."

Total HT	320,00
Total TVA	32,00
Total TTC	352,00
Net à payer	352,00 €